

## **SESSION ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2014 à 19 heures.**

**Date de convocation : 09 Septembre 2014.**

**Affiché le .... SEPTEMBRE 2014.**

L'an deux mil **QUATORZE**, le **15 SEPTEMBRE**, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY**, **Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : **DUPUY Michel. CIPIERRE Francis. LEYMARIE Michel. VOUTERS Magdeleine Françoise. BENOIT Patrick. MORISSEAU Nadine. JOVET Dominique BORDERIE Séverine. MOURTIER Jean Louis. PLICHON Dominique. LATOUR Philippe.**

**SECRÉTAIRE** : **Dominique JOVET est élu secrétaire.**

Francis CIPIERRE donne lecture du procès-verbal de la session du 1<sup>er</sup> Septembre 2014. Le procès verbal est adopté et signé par tous les membres présents.

### **DELIBERATION N° 2014 / 041- ATTRIBUTION LOGEMENT « MAISON MEGE »**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le logement « Maison MEGE » situé au Bourg, 6 avenue Jacques Hermant, est libre, suite au départ de Mme Viviane LOUSTALOT.

Une demande de logement a été déposée en Mairie.

Qu'il convient de désigner le locataire, de fixer le point de départ et le montant du loyer à réclamer au futur occupant en vue de la rédaction du contrat de bail.

Entendu l'exposé, le Conseil délibérant,

- Décide de retenir la demande de M. et Mme BERNARD Paul,
- décide que le montant du loyer annuel sera de 5 604 € soit 467 € par mois, payable le 1<sup>er</sup> de chaque mois et d'avance,
- Décide que le montant de la caution est de 467 € équivalent à un mois de loyer,
- Fixe le point de départ du loyer au 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2014,
- Mandate Monsieur le Maire pour qu'il rédige et signe le contrat de bail à intervenir, au mieux des intérêts de la commune.

### **DELIBERATION N° 2014 / 042- ENFOUISSEMENT RESEAUX TELEPHONIQUES ET ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise LAURIERE concernant les travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques et d'éclairage public, d'une partie de la rue du lavoir. Ces travaux n'ayant pas été faits lors de l'enfouissement des réseaux électriques et cette rue faisant partie de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'aménagement du centre bourg.

Ces travaux pourraient être faits en même temps que ceux prévus par le SIAEPE, dans le cadre de la rénovation des réseaux d'eau potable.

Le montant s'élève à la somme 3 771,04 € HT pour les réseaux PTT + 670,30 € HT pour l'éclairage public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques et d'éclairage public tels que présentés par Monsieur le Maire,
- Approuve les devis estimatifs relatifs aux travaux,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à ce dossier.

**QUESTIONS DIVERSES**  
**NEANT**

La séance est levée à 19 heures 30 minutes.

**DELIBERATION N° 2014 / 041- ATTRIBUTION LOGEMENT « MAISON MEGE»**  
**DELIBERATION N° 2014 / 042- ENFOUISSEMENT RESEAUX TELEPHONIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC**

*Liste des membres présents* : DUPUY. CIPIERRE. LEYMARIE. VOUTERS. BENOIT. MORISSEAU.  
BORDERIE. JOVET. MOURTIER. PLICHON. LATOUR.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>	<i>Observations</i>
DUPUY Michel		
CIPIERRE Francis		
LEYMARIE Michel		
VOUTERS Magdeleine Françoise		
BENOIT Patrick		
MORISSEAU Nadine		
JOVET Dominique		
BORDERIE Séverine		
MOURTIER Jean-Louis		
PLICHON Dominique		
LATOUR Philippe		